



*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

# Effets de la PAC sur les positions budgétaires et commerciales des pays membres de la Communauté européenne

M. Heinz Ahrens

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Ahrens Heinz. Effets de la PAC sur les positions budgétaires et commerciales des pays membres de la Communauté européenne. In: Économie rurale. N°164, 1984. pp. 8-16;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1984.3108>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1984\\_num\\_164\\_1\\_3108](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1984_num_164_1_3108)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Résumé

La politique Agricole Commune a pour conséquence deux types de transferts de revenus entre pays-membres: d'une part les transferts réalisés par le «budget agricole» de la Communauté, d'autre part les transferts qui ont lieu par l'intermédiaire du commerce agricole intra-communautaire. Pendant la période 1976-1981, l'évolution des premiers était caractérisée pour la France, par une augmentation rapide du transfert positif, pour la RFA et le Royaume-Uni, par une augmentation spectaculaire du transfert négatif. En même temps, l'évolution des transferts par le commerce agricole intra-communautaire était caractérisée: pour la France, par une forte régression du transfert positif (exportation nette) ; pour le Royaume-Uni, par un recul spectaculaire du transfert négatif (importation nette) ; pour la RFA, par une transformation continue du transfert négatif en transfert positif. Il est montré que ces évolutions étaient le résultat logique de certaines tendances et réactions, dans le système des flux réels du commerce agricole intra-communautaire et des échanges agricoles avec les pays tiers.

## Abstract

The Common Agricultural Policy induces two types of income transfers between EC member countries: those which take place via the «agricultural budget» of the Community, and those which materialize through intra-community agricultural trade. Between 1976 and 1981, the development of the former was characterized by (a) a rapid rise in the positive transfer for France, and (b) a spectacular increase in the negative transfer for the Federal Republic of Germany and the UK. At the same time, the development of transfers through intra-community agricultural trade showed (1) a dramatic decline of the positive transfer (net exports) for France, (2) a spectacular fall in the negative transfer (net imports) for the UK and (3) a continuous transformation of the negative transfer into a positive one for the Federal Republic. It is shown that these developments were the logical result of certain tendencies and reactions in the system of real agricultural trade flows in intra-community trade and trade with third countries.

## EFFETS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE SUR LES POSITIONS BUDGÉTAIRES ET COMMERCIALES DES PAYS-MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Heinz AHRENS\*

### Résumé :

La politique Agricole Commune a pour conséquence deux types de transferts de revenus entre pays-membres : d'une part les transferts réalisés par le « budget agricole » de la Communauté, d'autre part les transferts qui ont lieu par l'intermédiaire du commerce agricole intra-communautaire. Pendant la période 1976-1981, l'évolution des premiers était caractérisée pour la France, par une augmentation rapide du transfert positif, pour la RFA et le Royaume-Uni, par une augmentation spectaculaire du transfert négatif. En même temps, l'évolution des transferts par le commerce agricole intra-communautaire était caractérisée : pour la France, par une forte régression du transfert positif (exportation nette) ; pour le Royaume-Uni, par un recul spectaculaire du transfert négatif (importation nette) ; pour la RFA, par une transformation continue du transfert négatif en transfert positif. Il est montré que ces évolutions étaient le résultat logique de certaines tendances et réactions, dans le système des flux réels du commerce agricole intra-communautaire et des échanges agricoles avec les pays tiers.

### Summary :

#### BUDGET AND TRADE EFFECTS OF THE COMMON AGRICULTURAL POLICY ON EC MEMBER COUNTRIES

The Common Agricultural Policy induces two types of income transfers between EC member countries : those which take place via the « agricultural budget » of the Community, and those which materialize through intra-community agricultural trade. Between 1976 and 1981, the development of the former was characterized by (a) a rapid rise in the positive transfer for France, and (b) a spectacular increase in the negative transfer for the Federal Republic of Germany and the UK. At the same time, the development of transfers through intra-community agricultural trade showed (1) a dramatic decline of the positive transfer (net exports) for France, (2) a spectacular fall in the negative transfer (net imports) for the UK and (3) a continuous transformation of the negative transfer into a positive one for the Federal Republic. It is shown that these developments were the logical result of certain tendencies and reactions in the system of real agricultural trade flows in intra-community trade and trade with third countries.

### INTRODUCTION

Il est bien connu que le problème financier est, dans la situation actuelle, l'un des problèmes les plus graves de la Communauté Européenne. Celui-ci a deux aspects : d'une part la croissance rapide des dépenses du budget de la Communauté - en particulier celles du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole -, dépenses qu'il ne sera plus possible de financer s'il n'est pas entrepris une réforme fondamentale de la Politique Agricole Commune ; d'autre part la demande de la Grande Bretagne de réduire ses contributions au budget de la Communauté et de se libérer ainsi, du moins en partie, de son rôle de contributeur net de la Communauté.

La revendication britannique est l'expression du problème, de plus en plus discuté depuis quelques années, des bénéficiaires et des « payeurs » de la CEE, problème qui, de son côté, fait partie de la question plus générale de savoir quel coût et quel profit le fait d'être membre de la Communauté apporte à chaque pays-membre.

L'aspect agricole de la question est à l'origine de cet article. L'essentiel de l'analyse est consacré aux transferts de revenus entre Etats-membres occasionnés par la Politique Agricole Commune. Seront traités en premier lieu les transferts réalisés par le biais du budget agricole de la Communauté, puis ceux qui ont lieu par l'intermédiaire du commerce agricole intra-communautaire. Suivra enfin

l'analyse des interférences entre ces deux modes de transferts et pour finir quelques conclusions générales.

#### TRANSFERTS DE REVENUS PAR LE BUDGET AGRICOLE DE LA COMMUNAUTE

Pour mieux faire comprendre l'évolution des transferts de revenus réalisés par l'intermédiaire du budget agricole de la Communauté, il convient d'exposer rapidement la structure du budget communautaire (voir tableau 1). En 1983, le montant du budget communautaire s'élevait à 25 milliards d'ECU. Le financement était assuré pour plus de 50 % par les ressources propres TVA, limitées, elles, à 1 % de l'assiette d'imposition TVA. Elles ont été complètement épuisées pour la première fois en 1983. Outre les droits de douane, qui ont contribué pour à peine 30 % au financement du budget, les prélèvements agricoles, avec leur contribution d'environ 10 %, ont joué également un rôle important comme ressource.

En ce qui concerne les dépenses, le secteur agricole absorbe les deux-tiers du montant total. La politique des revenus et du marché, elle-même financée par la Section « Garantie » du FEOGA, a absorbé de loin la plus grande part de ces dépenses (environ 96 %) tandis que le coût de la politique structurelle, financé par la Section « Orientation », est demeuré d'une importance secondaire (4 %). En dehors du secteur agricole, les fonds mis en œuvre par la

\* Lehrstuhl für Agrarpolitik der Technischen Universität München, 8050 Freising Weihenstephan 12, RFA.

politique régionale et la politique sociale, avec respectivement 10 % et 6 %, prennent enfin une certaine importance.

Après ces observations globales, la question est de savoir à combien s'est élevée la contribution de chaque État-membre pour assurer le financement du budget de la Communauté et dans quelle mesure ces pays pouvaient bénéficier des dépenses dudit budget. La différence entre les paiements effectués et les paiements reçus (« retour » budgétaire) peut être considérée comme un transfert de revenus par le budget de la Communauté. De tels transferts ont été calculés dans le passé par la Commission des Communautés Européennes.

Tableau 1. — Budget de la Communauté Européenne, 1983

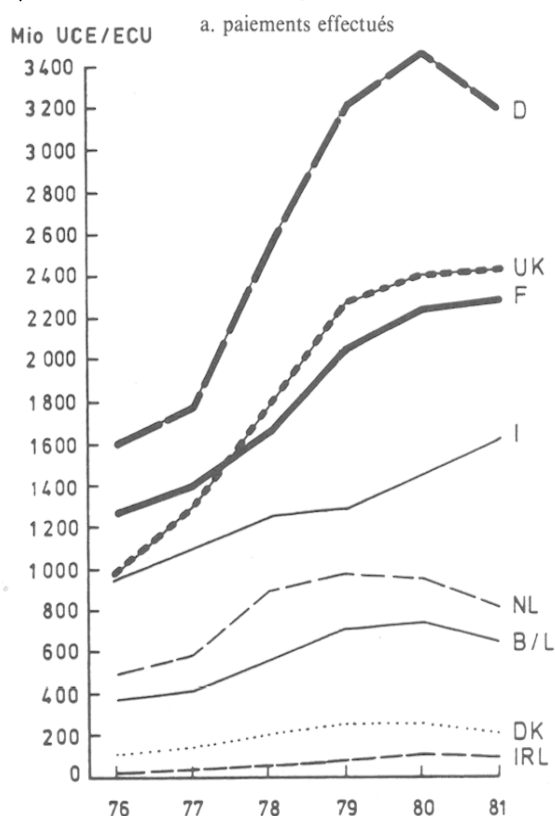
| RECETTES          |          |       | DEPENSES          |          |       |
|-------------------|----------|-------|-------------------|----------|-------|
|                   | Mio. ECU | %     |                   | Mio. ECU | %     |
| droits de douane  | 7 234,6  | 28,9  | secteur agricole  | 16 548,8 | 66,0  |
| prélèvements agr. | 2 433,9  | 9,7   | FEOGA-Garantie    | 15 848,1 | 63,2  |
| ressources propr. |          |       | FEOGA-orientation | 700,7    | 2,8   |
| TVA               | 13 691,0 | 54,6  | secteur social    | 1 495,1  | 6,0   |
| divers            | 1 701,6  | 6,8   | secteur régional  | 2 383,0  | 9,5   |
|                   |          |       | recherche**       | 1 386,5  | 5,5   |
|                   |          |       | aide aux PVD      | 992,2    | 4,0   |
|                   |          |       | divers            | 2 255,5  | 9,0   |
| total             | 25 061,1 | 100,0 | total             | 25 061,1 | 100,0 |

\* Prévisions budgétaires (budgets supplémentaire et rectificatif inclus).

\*\* Energie, industrie et transport inclus.

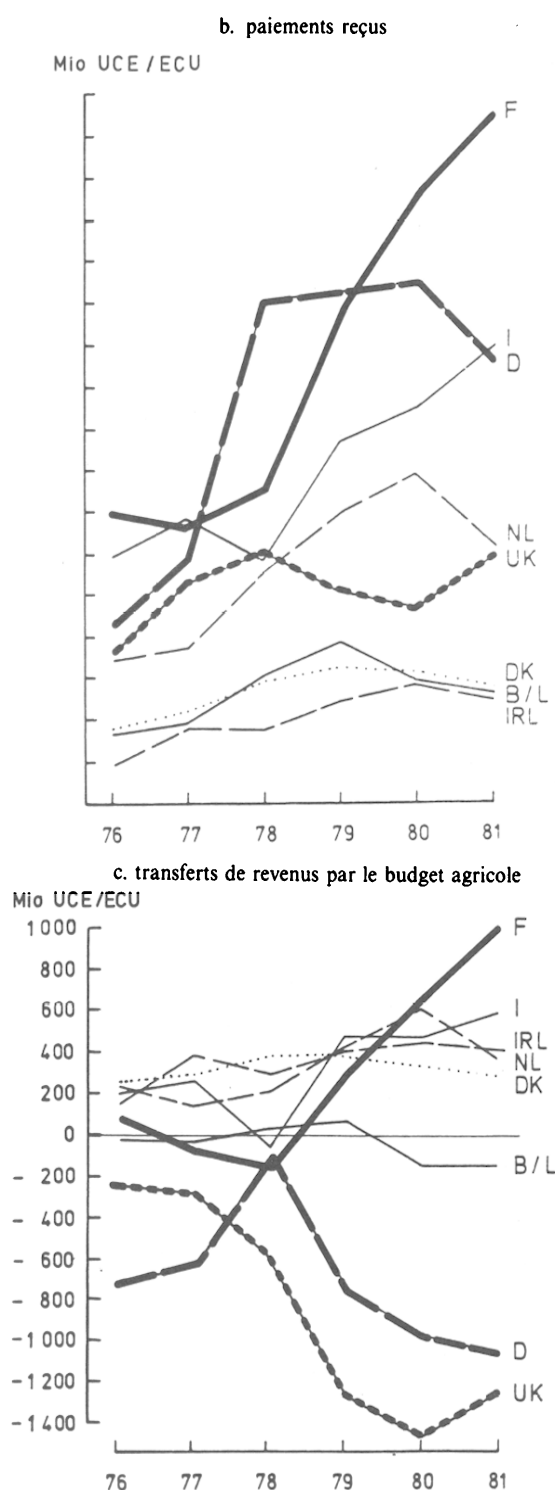
Source : Agrarbericht 1984 (1984), p. 103 et suiv.

Figure 1. — Evolution des transferts de revenus intra-communautaires par le budget agricole de la Communauté 1976-1981 (Valeur en Mio UC ou bien - à partir de 1978 - en Mio UCE/ECU)



Cependant ne sera étudié, dans le cadre de cet article, que le budget agricole. En ne tenant compte que des paiements que chacun des pays membres a reçus du FEOGA, et en supposant que les dépenses du FEOGA ont été financées par les États-membres en proportion de leurs contributions au budget total de la Communauté, on peut calculer de tels transferts de revenus par le budget agricole de la Communauté.

Des calculs de ces transferts ont été effectués par Petersen (1983) pour la période 1976-1981 (voir figure 1 pour tous les pays de la CEE). Ils sont particulièrement intéressés-



Source : Petersen V. (1983), p. 94 et suiv.

sants pour la France, la RFA et le Royaume-Uni et je voudrais, pour abrégé, me limiter à ces trois pays.

En ce qui concerne les **paiements effectués**, il faut constater que la RFA a le plus contribué au financement du budget agricole, et que ces contributions ont augmenté considérablement au fil des années. La France a apporté des contributions plus modestes, qui ont, en outre, moins augmenté que celles de la RFA. Pour le Royaume-Uni, les paiements ont tellement augmenté que sa contribution au financement du budget agricole de la CEE est, depuis 1978, supérieure à celle de la France.

Le but de cet exposé n'est pas d'expliquer dans le détail ces différentes évolutions. Qu'il soit cependant mentionné que la différence de niveau des paiements effectués entre la RFA et la France devrait avoir comme origine, d'une part le produit national plus élevé de la RFA et par conséquent des recettes TVA supérieures ; d'autre part des droits de douane et des revenus de prélèvements plus importants. Il semble que la forte augmentation des contributions de la RFA, pendant cette période, soit en partie due à la plus grande croissance du produit national.

L'augmentation rapide des paiements du Royaume-Uni pourrait être due au fait que le Royaume-Uni s'est acquitté de ses obligations financières progressivement au cours de la période de transition. Depuis 1978, le Royaume-Uni paie des contributions plus élevées que la France, bien que son produit national soit inférieur. Le Royaume-Uni est, en effet, davantage importateur, en particulier pour les produits alimentaires, c'est pourquoi les droits de douane et les prélèvements qu'il verse sont relativement plus importants.

En ce qui concerne les paiements reçus, on remarque que, après une forte progression en 1977 et 1978, la RFA n'a que très peu profité des dépenses du FEOGA. On constate l'évolution inverse en ce qui concerne la France, qui depuis 1978 a reçu du FEOGA des paiements qui ont, eux, largement augmenté. Au terme de la période de référence, la France a bénéficié de dépenses communes bien plus élevées que la RFA, « malgré » ses contributions plus réduites. Le Royaume-Uni a reçu les paiements les plus modestes, qui ont, par ailleurs, à peine augmenté au cours des années. Au terme de la période de référence ils étaient largement inférieurs à ceux de la France « bien que » la contribution du Royaume-Uni ait dépassé celle de la France.

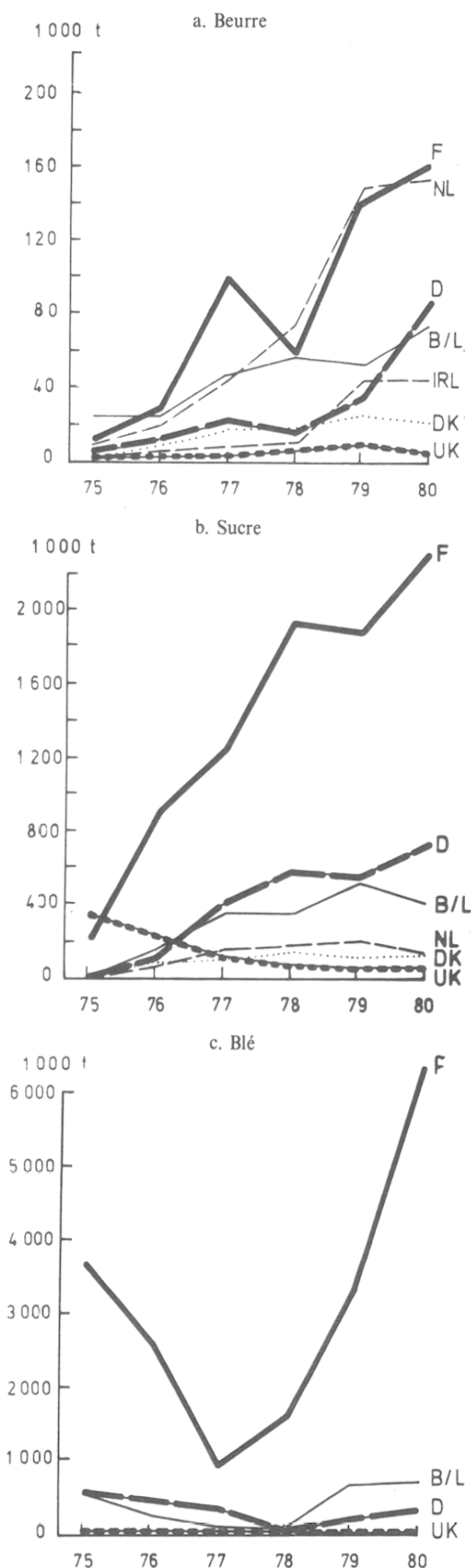
A quoi est due cette évolution divergente des retours budgétaires ? Compte-tenu du fait qu'environ 50 % des dépenses destinées à l'organisation du marché sont constituées de restitutions à l'exportation, on peut supposer que l'élément « prix » de ces restitutions a évolué en gros de façon identique pour tous les Etats-membres, et donc émettre l'hypothèse qu'une cause déterminante de cette évolution divergente aura été une évolution très contrastée du volume des exportations agricoles vers les pays-tiers.

L'analyse de l'évolution effective des exportations agricoles confirme cette hypothèse. Les exemples du beurre, du sucre et du blé le démontrent à la figure 2. Le volume des exportations vers les pays-tiers a augmenté bien davantage pour la France que pour la RFA et il est resté minime pendant toute cette période pour le Royaume-Uni.

En étudiant, dans le bas de la figure 1, l'évolution des transferts par le budget agricole, on constate que :

— La France a bénéficié d'un transfert positif, à tendance croissante ; à la fin de la période de référence, elle était le plus important bénéficiaire net de la CEE.

Figure 2. — Evolution des exportations des pays-membres de la CEE vers des pays-tiers pour le beurre, le sucre et le blé, 1975-1980



Source : Ahrens H. et Weinmüller E. (1982).

— La RFA et le Royaume-Uni étaient les seuls pays dont le transfert était négatif ; au cours des années, les paiements nets ont augmenté de façon considérable. Depuis 1977 les paiements nets du Royaume-Uni dépassent ceux de la RFA.

Ce résultat est particulièrement insatisfaisant parce que le Royaume-Uni est un pays relativement « pauvre », son revenu national par habitant est l'un des plus bas de la Communauté (devant l'Italie et l'Irlande).

Lorsqu'en 1980 les profils des évolutions présentées ici sont devenus visibles, le Royaume-Uni a fait remarquer, dans la discussion politique au sein de la Communauté, qu'il n'était pas disposé à prendre une place accrue dans le financement de l'Europe. Le Royaume-Uni a déclaré qu'il ne pouvait accepter les décisions sur les prix communs pour 1980/81 au sein du Conseil des ministres de l'Agriculture, que si l'on pouvait trouver en même temps une solution satisfaisante concernant sa contribution au budget.

Le problème de la contribution britannique a été jugé si grave que finalement le Conseil des ministres des Affaires Étrangères s'en est saisi. Ce dernier est parvenu, en juin 1980, à un compromis qui réduisait la contribution britannique pour 1980 de 1,784 milliards UCE à 632 millions UCE et pour 1981 de 2,110 milliards UCE à 783 millions. Cet allègement a été financé avant tout par la France et la RFA. Après ce compromis les décisions sur les prix agricoles n'ont pas été applicables avant que le résultat des négociations des ministres des Affaires Étrangères ait été agréé par les gouvernements nationaux. Ceci montre l'extraordinaire importance accordée à ce problème, importance qui depuis a augmenté considérablement comme nous avons pu le constater cette année.

#### TRANSFERTS DE REVENUS PAR LE COMMERCE AGRICOLE INTRA-COMMUNAUTAIRE

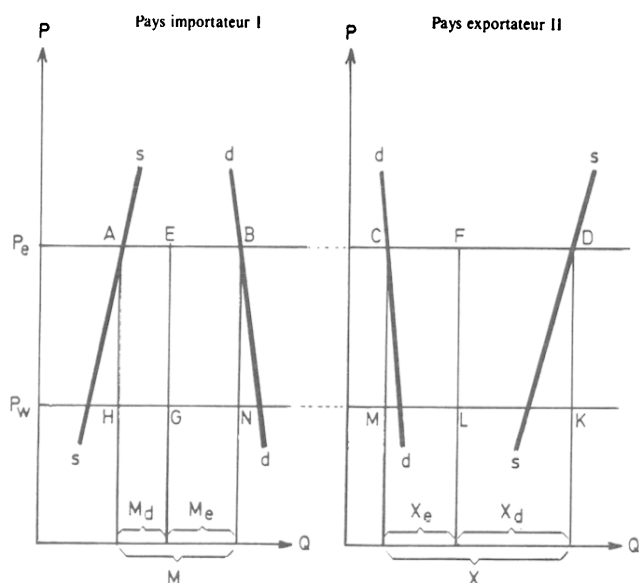
Parallèlement aux transferts réalisés par le budget agricole communautaire, il existe d'autres transferts de revenus qui, eux, résultent du commerce agricole intra-communautaire.

Les éléments constitutifs de ces transferts, sont mis en évidence à la figure 3. On considère que la Communauté Européenne est seulement composée d'un pays importateur I et d'un pays exportateur II. *ss* représente la courbe de l'offre, *dd* celle de la demande pour un produit agricole supposé homogène. Le prix de soutien de la CEE s'élève à  $P_e$  et le prix international à  $P_w$ .

Au prix de soutien  $P_e$ , le pays I importe la quantité AB alors que le pays II exporte la quantité CD. Supposons que pour les importations du pays I, la quantité EB représente des importations intra-communautaires, c'est-à-dire des importations en provenance du pays II qui, lui, exporte exactement cette quantité, CF, vers le pays I. Ce dernier importera la quantité AE en provenance de pays-tiers, pendant que le pays II exportera la quantité FD vers les pays-tiers.

Dans cette situation, les importations du pays I en provenance de pays-tiers, entraînent des prélèvements dont la valeur correspond à l'aire du rectangle AEGH à la figure 3. Conformément au principe de solidarité financière, ils reviendront sans peine au budget de la Communauté. Pour les exportations vers les pays-tiers du pays II il faudra mettre en œuvre des restitutions, dont le montant correspond à l'aire de la figure FDKL. Conformément au principe de solidarité financière, ces restitutions devront

Figure 3. — Transferts de revenus intra-communautaires : transferts par le budget agricole et transferts par les échanges agricoles intra-communautaires (représentation schématique)



être financées par le budget communautaire. Si on suppose pour le pays I une partie  $\alpha$  des restitutions qui n'est pas couverte par les prélèvements, et si on suppose pour le pays II une partie  $\beta$  ( $\beta = 1 - \alpha$ ), le transfert négatif du pays I s'élève à

$$-T_s = AEGH + \alpha (FDKL - AEGH)$$

Pour le pays II, le transfert positif est alors

$$-T_u = FDKL - \beta (FDKL - AEGH).$$

A côté de ce transfert visible, il y a un autre transfert de revenus qui, lui, est invisible et qui a lieu par l'intermédiaire du commerce intra-communautaire. On remarque ce transfert en imaginant comme situation de référence théorique, que les pays I et II n'aient pas créé la CEE mais qu'ils pratiquent indépendamment l'un de l'autre, la même politique de soutien des prix que la CEE. Dans ce cas, le pays exportateur II devrait subventionner ses exportations à destination du pays I à l'aide de restitutions d'une valeur de CFLM, tandis que le pays importateur I obtiendrait des prélèvements d'une valeur de EBNG lors de l'importation de ces marchandises.

Mais étant donné que les pays I et II ont dans la réalité créé la CEE et que le commerce agricole intra-communautaire est pratiqué au prix de soutien élevé, cela entraîne une économie de dépenses pour des restitutions pour le pays exportateur II, et pour le pays importateur I une perte de prélèvements identique. Par l'intermédiaire du commerce agricole intra-communautaire, il se produit donc un transfert de revenus invisible du pays importateur I vers le pays exportateur II.

Ces transferts de revenus ont été calculés par Koester (1977) pour la période 1971-1975 et par Thoroe (1980) pour la période 1973/74 - 1976/77, pour les produits soumis à des prélèvements, et pour lesquels il existait des statistiques adéquates. On a fait l'estimation des transferts nationaux spécifiques en multipliant le solde en volume du commerce intra-communautaire (exportation nette ou importation nette) par la différence entre prix CEE et prix du marché mondial ; puis ces transferts spécifiques ont été agrégés pour obtenir le transfert total de chaque pays de la CEE. Alors que l'analyse de Koester s'étend aux productions de blé tendre, d'orge, de sucre, de viande bovine, de

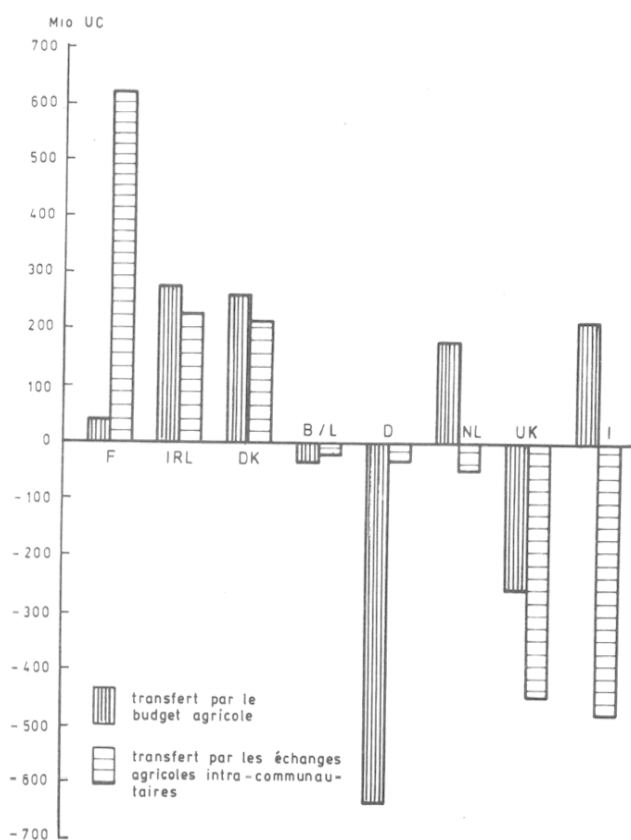
beurre et de poudre de lait écrémé, celle de Thoroë inclut en outre le blé dur et la viande de porc.

La figure 4 compare, pour l'année 1976-1977, les résultats de l'étude de Thoroë sur les transferts par l'intermédiaire du commerce agricole intra-communautaire, et ceux de l'analyse de Petersen sur les transferts par le budget agricole.

La France réalise non seulement un transfert budgétaire positif, mais encore un transfert commercial positif dépassant largement le premier. De tous les pays de la CEE c'est elle qui a bénéficié le plus du commerce agricole intra-communautaire en raison des fortes exportations nettes. La RFA enregistre, outre le transfert budgétaire négatif, un transfert commercial négatif - ce dernier, il est vrai, bien moins important. Enfin le Royaume-Uni connaît non seulement un transfert budgétaire négatif mais en outre un transfert commercial négatif encore plus considérable ; ce dernier est presque aussi important que celui de l'Italie, autre grand importateur net dans le commerce agricole intra-communautaire.

En ce qui concerne la France et la RFA, cette situation correspond exactement au soi-disant « Consensus Fondamental de la Communauté » sur lequel avait reposé la création du Marché Commun dans la deuxième moitié des années 50. On avait inclus l'agriculture dans l'organisation du Marché Commun, surtout parce que certains pays, dont la France, espéraient bénéficier du commerce agricole intra-communautaire, alors que d'autres pays, et plus particulièrement la RFA, se promettaient de tirer parti du commerce intra-communautaire en produits industriels.

Figure 4. — Transferts de revenus par le budget agricole et par les échanges agricoles intra-communautaires, 1976/1977



Source : Petersen V. (1983), p. 96; Thoroë C. (1980), p. 82.

Il m'est alors apparu intéressant d'approfondir la question de l'évolution des transferts par l'intermédiaire du commerce agricole intra-communautaire depuis 1976/77. A cette fin, j'ai effectué, selon la méthode utilisée par Thoroë, les calculs de transferts pour la période 1976/77 - 1980/81.

Le résultat en est donné à la figure 5. Pour les trois pays qui font l'objet de cet article, on peut l'interpréter de la façon suivante :

— pour la France, principal bénéficiaire traditionnel du commerce agricole intra-communautaire, le transfert positif a baissé considérablement.

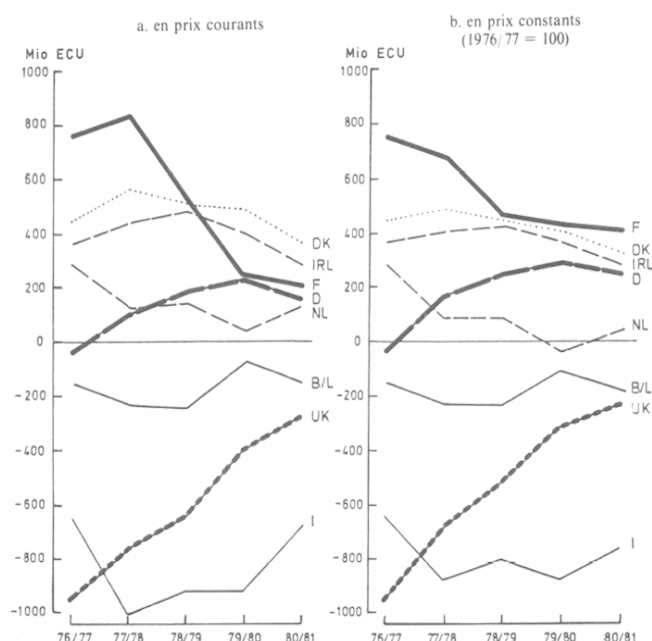
— Pour la RFA le transfert négatif s'est transformé en un transfert positif, qui a augmenté tendanciellement. Pendant les deux dernières années de la période de référence le transfert positif de la RFA a été presque aussi élevé que celui de la France. Le soi-disant « Consensus Fondamental de la CEE » était ébranlé.

— Pour le Royaume-Uni le transfert négatif résultant de l'importation nette a diminué de façon spectaculaire.

Afin de pouvoir estimer dans quelle mesure ces évolutions ont été causées par des modifications de prix, j'ai aussi effectué les calculs en prix constants. Dans ses tendances fondamentales le résultat est presque identique à celui des calculs effectués en prix courants. On peut donc dire que les tendances constatées pour les transferts ont été causées par des changements de flux commerciaux réels : pour la France, par une diminution de l'exportation nette dans le commerce agricole intra-communautaire ; pour la RFA, par l'apparition d'une exportation nette croissante ; et pour le Royaume Uni, par une réduction spectaculaire de l'importation nette dans le commerce agricole intra-communautaire.

Or, on peut supposer qu'il existe des interférences dynamiques entre ces évolutions. Pour une analyse de ce type on prendra l'exemple du beurre et du sucre, produits pour lesquels l'évolution du commerce intra-communautaire a été particulièrement « typique ».

Figure 5. — Evolution des transferts de revenus par les échanges agricoles intra-communautaires, 1976/77 - 1980/81



Source : Eurostat.

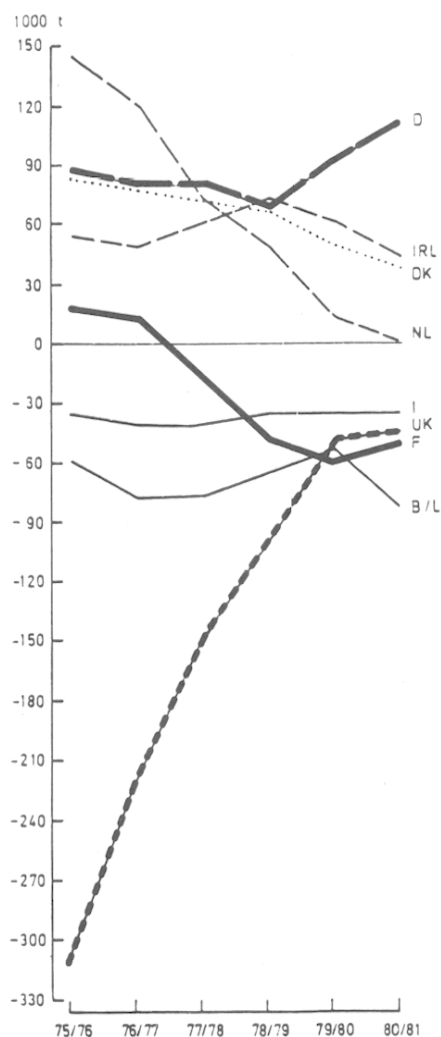


## Beurre

L'évolution du commerce intra-communautaire en beurre a été largement déterminée par les augmentations très sensibles de la production du Royaume-Uni. Pendant la période 1974/75 - 1979/80 le degré d'autosuffisance du Royaume-Uni est passé de 9 % à 51 % (Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten). Comme on le voit à la figure 6, cela a entraîné une forte diminution (de 310 000 t à 40 000 t) des importations nettes britanniques de beurre en provenance des partenaires européens.

Tous les pays exportateurs de beurre de la CEE ont été touchés par ce phénomène. L'exportation nette de la France vers le Royaume-Uni (voir tableau 2) est passée de 17 000 tonnes à zéro, celle de la RFA de 58 000 t à 8 000 t (elle a cependant légèrement augmenté en 1980). Pour les Pays-Bas, traditionnel fournisseur de beurre en Europe, le volume élevé d'exportation nette de 116 000 t n'est pas seulement descendu à zéro mais s'est de plus transformé en une importation nette grandissante. Cette évolution a marqué de façon nette les soldes globaux de la France et des Pays-Bas dans l'ensemble du commerce intra-communautaire de beurre (voir figure 6). Elle a conduit pour la France à une transformation de l'exportation nette

Figure 6. — Evolution des soldes commerciaux des pays-membres de la CEE pour le commerce intra-communautaire en beurre, 1975/76 - 1980/81



Source : Eurostat.

en une importation nette grandissante (qui a diminué d'ailleurs quelque peu en 1980), et pour les Pays-Bas à une rapide diminution de l'exportation nette, auparavant extraordinairement élevée.

Tableau 2. — Evolution de soldes sélectionnés dans le commerce intra-communautaire en beurre (en milliers de tonnes) (\*)

| année | F/UK(*) | D/UK | NL/UK  | D/F   | D/BL | F/BL   |
|-------|---------|------|--------|-------|------|--------|
| 1975  | 36,7    | 58,4 | 116,1  | 3,3   | 19,5 | 6,9    |
| 1976  | 19,7    | 43,5 | 86,2   | — 0,2 | 13,1 | — 0,1  |
| 1977  | 13,2    | 27,7 | 62,2   | 1,9   | 35,4 | 6,2    |
| 1978  | — 6,4   | 10,8 | 5,2    | 17,8  | 44,7 | — 6,2  |
| 1979  | — 1,1   | 8,2  | — 2,4  | 17,8  | 46,7 | — 6,3  |
| 1980  | — 0,1   | 12,2 | — 37,9 | 24,4  | 51,6 | — 17,7 |

Tableau 3. — Evolution de soldes sélectionnés dans le commerce intra-communautaire du sucre (en milliers de tonnes) (\*)

| année | F/UK (*) | D/UK  | BL/UK | F/D  | D/I   | F/I   |
|-------|----------|-------|-------|------|-------|-------|
| 1975  | 264,0    | 108,8 | 100,1 | 93,3 | 97,9  | 335,1 |
| 1976  | 109,0    | 42,5  | 17,4  | 78,0 | 89,7  | 164,6 |
| 1977  | 113,6    | 54,1  | 1,9   | 62,5 | 183,9 | 201,7 |
| 1978  | 60,0     | 37,1  | 1,3   | 70,4 | 105,0 | 80,5  |
| 1979  | 14,9     | 3,0   | 0,4   | 77,9 | 146,4 | 109,8 |
| 1980  | 33,8     | 0,4   | 0,1   | 71,0 | 143,7 | 140,9 |

\* F/UK = exportation nette (+) ou importation nette (—) de la France dans les échanges avec le Royaume-Uni.

Source : Ahrens H. et Weinmüller E. (1982).

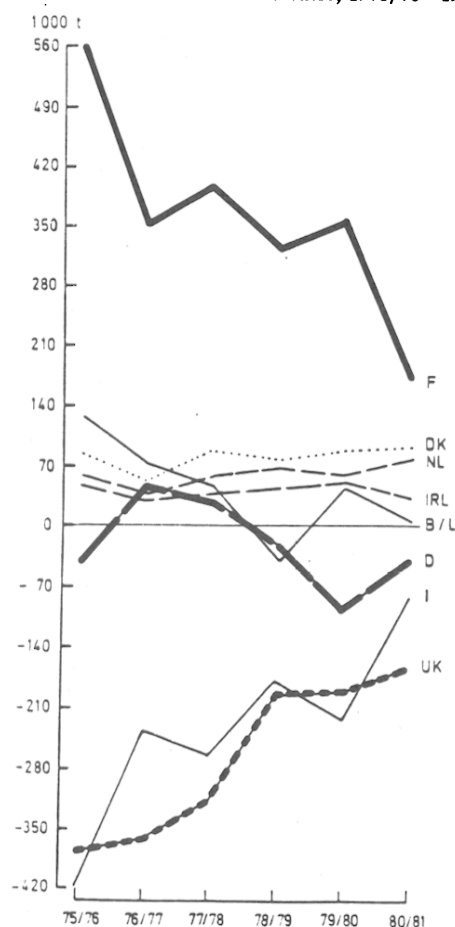
Mais il est surprenant de constater que pour la RFA, l'exportation nette dans l'ensemble du commerce intra-communautaire en beurre s'est développée de façon relativement favorable, malgré l'évolution du marché britannique. La raison tient au fait que la RFA est parvenue à compenser - ou à surcompenser - les pertes enregistrées sur le marché britannique par des exportations accrues vers d'autres marchés (et par l'éviction de partenaires CEE de son propre marché). Comme le montre le tableau 2, l'évolution du commerce bilatéral avec la France, qui, au début, était presque en équilibre, est caractérisée par une forte croissance de l'exportation nette allemande. En outre la RFA est parvenue à accroître ses exportations sur les marchés italien et belge au détriment de la France mais aussi d'autres pays fournisseurs comme par exemple les Pays-Bas. Le tableau 2 montre pour le commerce bilatéral avec la Belgique une forte croissance de l'exportation nette de la RFA et en revanche pour la France une transformation de l'exportation nette en importation nette.

En l'espace de quelques années, ces évolutions ont contribué à faire de la France, du pays exportateur net qu'elle était, l'un des deux plus importants pays importateurs nets de beurre au sein de la Communauté.

## Sucre

En ce qui concerne le sucre, le degré d'autosuffisance du Royaume-Uni est passé de 22 % à 48 % pendant la période 1974/75 - 1979/80 (Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten). La conséquence en a été (voir figure 7) une diminution sensible de l'importation nette en provenance des partenaires européens. La France, la Belgique, le Luxembourg et la RFA (voir tableau 3), ont été les plus touchés ; pour ces deux derniers pays, l'exportation nette a même été réduite à zéro.

Figure 7. — Evolution des soldes commerciaux des pays-membres de la CEE pour le commerce intra-communautaire du sucre, 1975/76 - 1980/81



Source : Eurostat.

Si, par contre, le solde de la RFA n'a pas beaucoup changé, cela vient du fait que les pertes sur le marché britannique ont largement pu être compensées par des gains sur d'autres marchés - là encore au détriment des livraisons françaises.

Le tableau 3 le démontre avec l'exemple du commerce bilatéral avec l'Italie. Comme celui du Royaume-Uni, le taux d'autosuffisance de l'Italie s'est accru considérablement et est passé de 60 % à 91 % (Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten). Cela a eu pour conséquence une diminution de l'importation nette intra-communautaire encore plus forte que celle du Royaume-Uni (cf. figure 7). La RFA a pu toutefois accroître ses exportations sur ce marché (cf. tableau 3). Par contre, l'exportation française de sucre à destination de l'Italie a diminué d'autant plus nettement. Elle a cependant réaugmenté en 1979 et 1980. On voit également l'évolution divergente des positions concurrentielles française et alle-

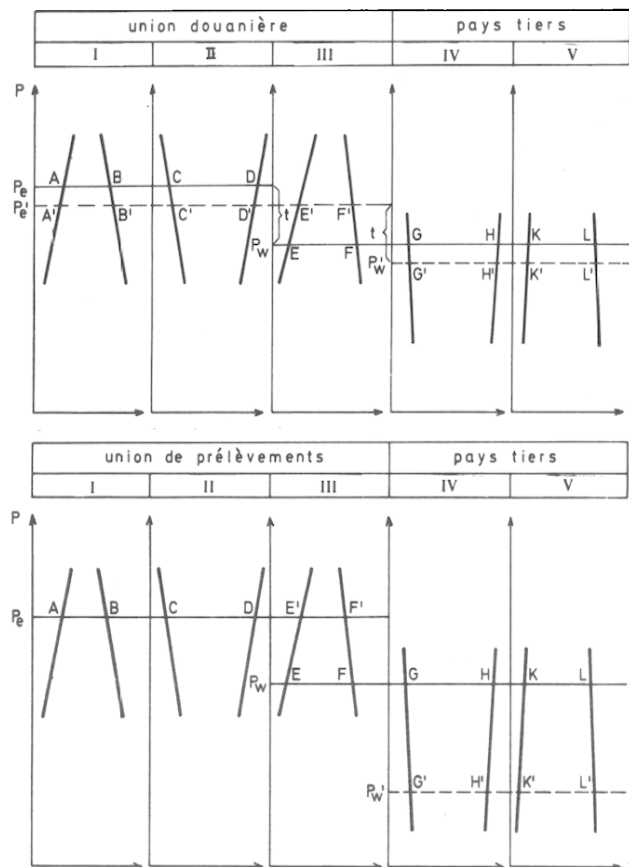
mande dans le commerce bilatéral de ces deux pays, commerce qui est caractérisé par un recul tendanciel des exportations françaises (cf. tableau 3).

## ÉVOLUTION DU COMMERCE AGRICOLE INTRA-COMMUNAUTAIRE ET APPROCHES THÉORIQUES DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Le fait que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté et la croissance du taux d'autoapprovisionnement qui en a résulté ont conduit à un recul des importations intra-communautaires britanniques en produits agricoles comme le sucre et le beurre, est en parfaite contradiction avec les attentes qui avaient été formulées lors de l'adhésion et ceci en particulier pour les pays exportateurs comme la France et les Pays-Bas. Après l'adhésion, c'est-à-dire après la suppression des frontières commerciales, ces pays avaient espéré pouvoir accroître considérablement leurs exportations vers le Royaume-Uni, conformément à ce que laissaient supposer les approches théoriques sur l'union douanière de Viner (1950) et Meade (1955) ou de Rohwedder (1976) sur l'élargissement d'une union douanière.

Les idées de base de ces théories, appliquées à l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE, sont présentées dans la partie supérieure de la figure 8. Supposons une union douanière, composée des pays I et II, qui relèverait à l'aide du droit de douane  $t$  son niveau de prix au-delà du prix du marché mondial  $P_w$  (ce dernier correspondant en même temps au niveau des prix nationaux des trois pays-tiers non protectionnistes).

Figure 8. — Effets de l'élargissement d'une union douanière et d'une union de prélèvements (représentation schématisée)



Si le pays III adhère à cette union douanière et introduit, lui aussi, le droit de douane, cela conduira effectivement à une diminution de la demande d'importations dans le pays adhérent de EF en E'F' et, pour le pays II à une réduction de l'offre d'exportation de CD en C'D'; pourtant le pays I verra croître ses exportations vers le pays adhérent, en détournant, complètement ou en partie, vers le marché du pays adhérent, les quantités jusque là livrées au marché mondial (au pays V).

Si un tel effet ne s'est pas produit dans le cas du beurre et du sucre on peut penser que cela tient surtout au fait que ces produits sont soumis au système des prélèvements et non pas au système des droits de douane. Il manque certes jusqu'à maintenant une « théorie de l'union de prélèvements », mais elle pourrait être développée d'une façon analogue à la théorie de l'union douanière, en utilisant, ici aussi, les principes généraux de la théorie du commerce extérieur. Dans le contexte discuté plus haut, cette théorie conduirait au résultat suivant (cf. la partie inférieure de la figure 8) : l'adhésion du pays III à l'union de prélèvements entraînera certes pour le pays adhérent un accroissement plus fort de l'autosuffisance que dans le cas d'une union douanière (à savoir une réduction de la demande d'importation en E'F'). Mais cette adhésion n'aura pas pour conséquence une diminution de l'offre d'exportation dans le pays exportateur II. Plus encore que dans le cas d'une union douanière, cela renforcera la tendance du pays II à accroître ses exportations vers le pays adhérent au détriment des livraisons en provenance du pays-tiers IV.

Si, au contraire, le Royaume-Uni a enregistré dans la réalité un recul de ses importations intra-communautaires de beurre et de sucre, bien qu'après l'adhésion ces livraisons aient bénéficié de la préférence communautaire, cela était surtout dû aux garanties de vente que d'importants pays-tiers avaient obtenues sur le marché britannique - la Nouvelle Zélande pour le beurre et les pays ACP-Commonwealth pour le sucre. Ceci explique pourquoi l'accroissement de l'autosuffisance britannique a particulièrement touché les livraisons des partenaires européens, qui, eux, tiraient peu de profit de la préférence communautaire, et qui, pour faire face au recul de leurs exportations intra-communautaires, ont dû mettre en œuvre des exportations supplémentaires à destination des marchés des pays-tiers.

#### INTERFÉRENCES ENTRE LES TRANSFERTS PAR L'INTERMÉDIAIRE DU BUDGET AGRICOLE ET LES TRANSFERTS PAR L'INTERMÉDIAIRE DU COMMERCE AGRICOLE INTRA-COMMUNAUTAIRE

Ces considérations montrent bien qu'il existe de nettes interférences entre les transferts qui ont lieu par l'intermédiaire du budget agricole et ceux qui ont été effectués par le commerce agricole intra-communautaire. A l'aide de la figure 9, qui montre ces deux types de transfert, on peut décrire ces interférences de la façon suivante :

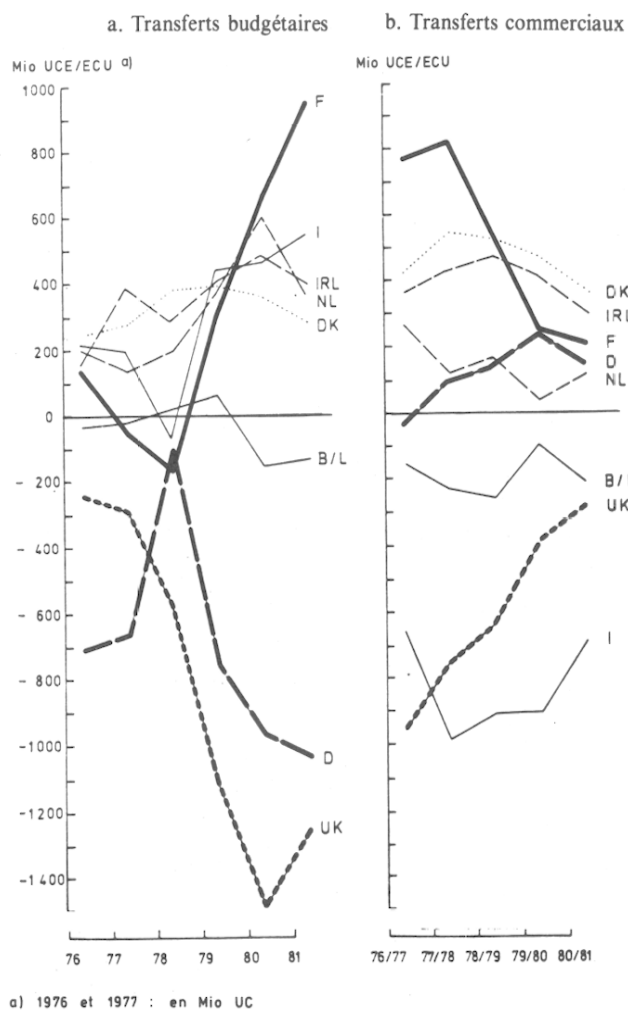
— Etant donné que la France avait été évincée des marchés de ses partenaires, elle a dû détourner sur le marché mondial des quantités supplémentaires. Ceci explique largement pourquoi ses exportations agricoles à destination de pays-tiers ont augmenté considérablement au cours de la période de référence et pourquoi, grâce aux

restitutions qui en découlent, la France est devenue un bénéficiaire net d'une ampleur démesurée dans le budget agricole.

— Pour la RFA la croissance visible des parts de marché agricole intra-communautaire a fait que les exportations sur le marché mondial ont moins augmenté que pour la France. Ceci explique bien pourquoi les paiements que la RFA a reçus du FEOGA ont moins augmenté - moins augmenté aussi que les contributions allemandes au financement du FEOGA - et pourquoi la RFA est devenue de plus en plus un contributeur net.

— Le Royaume-Uni a surtout employé ses augmentations de production à réduire ses importations intra-communautaires. Ce processus de substitution d'importation est typique d'un grand pays importateur. Il a empêché un accroissement des exportations vers les pays-tiers et, de ce fait, des paiements reçus sous forme de restitutions à l'exportation. C'est pour cette raison que le Royaume-Uni est de plus en plus devenu un contributeur net du budget agricole de la Communauté.

Figure 9. — Evolution des transferts intra-communautaires de revenus par le budget agricole et par le commerce agricole intra-communautaire, 1976-1981



## CONCLUSIONS

De ces évolutions ressortent quelques conclusions qui concernent les intérêts de la France, de la RFA et du Royaume-Uni dans la Politique Agricole Commune.

1. Pour la France les exportations de produits agricoles soumis aux prélèvements se sont déplacées des marchés des partenaires européens vers le marché mondial. A l'avenir, les exportations françaises à destination de pays tiers auront tendance à augmenter. Maintenant que le « Consensus Fondamental de la CEE » selon lequel la France profiterait largement du commerce agricole intra-communautaire est ébranlé la France pousse, au cours des discussions sur la Politique Agricole Commune, au maintien du statu quo, c'est-à-dire au maintien d'une politique qui accorde une garantie des prix, même aux excédents non vendus sur le marché interne de la CEE. Dans ce sens, on peut mieux comprendre les revendications françaises qui demandent à mettre en place des ressources supplémentaires pour le financement du budget de la CEE en relevant, à cet effet, la part maximum dans l'assiette de la TVA à 1,4 % ou à 2 %.

2. La RFA attire l'attention sur le fait qu'elle est devenue de plus en plus le contributeur net de la CEE, mais elle passe sous silence - peut-être n'est-ce pas encore connu - qu'elle, qui était auparavant l'importateur net par excellence dans le commerce agricole intra-communautaire, profite entre temps aussi de l'existence du marché agricole commun, grâce à des exportations intra-communautaires élevées. Il est faux de continuer à affirmer que l'agriculture allemande ne fait que de grands sacrifices pour le Marché Commun. L'Italie, qui est le principal client des exportations agricoles allemandes, est peu à même de remplacer

les importations intra-communautaires par une production nationale croissante ; il est donc fort probable que les exportations de la RFA à destination de l'Italie continueront à augmenter. La tendance de la contribution nette de la RFA au budget CEE à être de plus en plus compensée par un transfert par l'intermédiaire du commerce agricole intra-communautaire, devrait plutôt se poursuivre.

3. Le Royaume-Uni devrait continuer d'accroître sa production agricole dans les prochaines années et supplanter ainsi les importations en provenance des partenaires européens, pour autant que celles-ci aient encore lieu. Tant que ses contributions au budget de la Communauté ne seront pas réduites de façon notable, le Royaume-Uni restera contributeur net ; mais ceci sera compensé, en partie, par la diminution progressive du transfert négatif dû au commerce agricole intra-communautaire.

Il est clair que ces considérations devraient être modifiées dans le cas d'une réforme fondamentale de la politique agricole. Grâce à une telle réforme, les facteurs déterminants de la production et du commerce agricole des pays-membres de la CEE subiraient une transformation profonde. Ceci est vrai aussi pour la proposition d'un démantèlement complet du système des montants compensatoires, projet qui pourrait avoir une répercussion positive sur le commerce agricole intra-communautaire de la France, et une répercussion négative sur celui de la RFA.

On peut dire, en tout cas, qu'il serait fort à propos de tenir compte, à l'avenir, non seulement des transferts par le budget communautaire mais encore des transferts par les échanges agricoles intra-communautaires, sans parler des autres effets de l'intégration tels qu'ils se manifestent par exemple dans le commerce des biens industriels.

## BIBLIOGRAPHIE

Agrarbericht 1984 (1984). — Agrar- und ernährungspolitischer Bericht der Bundesregierung. Bonn.

AHRENS H. et VON URFF W. (1984). — Neuere Tendenzen der EG-internen Einkommenstransfers über den innergemeinschaftlichen Agrarhandel. *Agrarwirtschaft* 33 (1), 1-8.

AHRENS H. et WEINMULLER E. (1982). — Agricultural Trade of the European Economic Community. A Statistical Reference. Vol. I (Import 1975) to Vol. XII (Export 1980). Freising (mimeo).

Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Forsten. — Statistisches Jahrbuch über Ernährung, Landwirtschaft und Forsten der Bundesrepublik Deutschland. Münster/Hiltrup, volumes divers.

Bundesministerium der Finanzen (1981). — Der Haushalt der Europäischen Gemeinschaften 1981. Bonn.

Bundesministerium der Finanzen (1982). — Der Haushalt der Europäischen Gemeinschaften 1982. Bonn.

Eurostat. — Agrarstatistisches Jahrbuch. Luxemburg, volumes divers.

KOESTER U. (1977). — EG-Agrarpolitik in der Sackgasse. Baden-Baden.

MEADE J.E. (1955). — The Theory of Customs Unions. Amsterdam.

PETERSEN V. (1983). — Agrarpolitik und EG-Haushalt. Münster/Hiltrup.

ROHWEDDER J. (1976). — Handelsumlenkung bei der Erweiterung einer Zollunion. *Weltwirtschaftliches Archiv*, 112 (4), 711-718.

TARDITI S., CROCI ANGELINI E. (1982). — Regional redistributive effects to agricultural economics 9 (3), 255-270.

THOROE C. (1980). — Die Agrarpolitik in der EG im Konflikt mit Finanzausgleichszielen. *Agrarwirtschaft* 29 (2), 78-87.

VINER J. (1950). — The Customs Union Issue. New York/London.